|  |  |
| --- | --- |
|  SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES |  |
|
| Demande de dérogation au lieu de rassemblementPour le DÉPART et/ou le RETOUR de la sortie à joindre au dossier(circulaire 99-136 du 21-09-1999\*)**(ANNEXE 5)** |
|  |  |
| Circonscription :Ecole : Classe (s) :Adresse : Nom et Prénom des enseignants qui partent :- -- -- -Je soussigné (e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Directeur, Directrice de l’école atteste sur l’honneur que tous les parents des élèves participant à la sortie scolairedu : au :au Centre :adresse :ont donné leur accord exprès pour un lieu de rassemblement autre que l’école, à savoir :* **lieu de rassemblement au départ :**
* **lieu de rassemblement au retour :**

Fait à : , le :Signature de l’enseignant (e) Signature du Directeur / de la Directrice :qui assure la coordination du projet : de l’école :**\*Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 :**II, 1, 2 Principes généraux d’organisation (4ème alinéa)« le départ et le retour se font à l’école. Pour les sorties occasionnelles avec ou sans nuitée, à titre dérogatoire, tous les élèves peuvent cependant être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement après accord exprès des parents. En cas d’impossibilité ou de refus d’une seule famille, cette dérogation n’est pas accordée. »**Nb : En aucun cas, le lieu de sortie ou du séjour ne peut être assimilé à un lieu de rassemblement.** DSDEN 67  |
|
|
|